

The background of the entire page is a satellite-style map of Europe and the Mediterranean region. The map is dark with glowing yellow dots representing cities. France is highlighted in a bright red color. The bottom of the image shows a curved horizon of the Earth with a grid of latitude and longitude lines.

Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre Réglementaire de l'entreprise **ITRON France**

Exercice 2014

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION.....	3
1.1	OBJET	3
1.2	LE CADRE REGLEMENTAIRE.....	3
1.3	CONTENU DU RAPPORT	4
1.4	DEFINITIONS	4
2.	BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE.....	5
2.1	DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE	5
	2.1.1 - Informations administratives.....	5
	2.1.2 - Description sommaire de l'activité.....	5
	2.1.3 - Mode de consolidation choisi	5
	2.1.4 - Description du périmètre organisationnel retenu.....	5
2.2	ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET ANNEE DE REFERENCE.....	8
	2.2.1 - Année de reporting.....	8
	2.2.2 - Année de référence	8
2.3	EMISSION DE GES DETAILLEES PAR POSTE.....	8
	2.3.1 - Emissions directes de GES	8
	2.3.2 - Emissions indirectes de GES	10
	2.3.3 - Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émission de GES lors de l'évaluation des émissions de GES.....	10
	2.3.4 - Les éléments d'appréciation sur les incertitudes.....	11
	2.3.5 - L'explication de tout recalcul de l'année de référence (2013).....	12
	2.3.6 - Tableau de synthèse des émissions (2014).....	13
2.4	SYNTHESE.....	14
2.5	ADRESSE DU SITE INTERNET OU LE BILAN EST MIS A DISPOSITION DU PUBLIC	15
3.	SYNTHESE DES ACTIONS ENVISAGEES PAR ITRON au cours des trois prochaines années	15

1. INTRODUCTION

1.1 OBJET

La société ITRON France est une personne morale de droit privé employant plus de 500 personnes sous le même numéro SIREN. A ce titre, elle a l'obligation de réaliser un bilan des Gaz à Effet de Serre (GES) des émissions directes et indirectes (scope 1 et 2).

La personne chargée du suivi du dossier chez ITRON est la suivante :

Ronan TISSIER
Responsable HSE / HSE Manager
ITRON France
1 allée de Toscane
69800 Saint Priest
Tél :04.72.47.38.31
Mail : ronan.tissier@itron.com

Les informations et données consignées dans ce document émanent de la société ITRON qui a vérifié le présent document, en assure l'authenticité et en assume la responsabilité.

Le bilan a été réalisé au moyen de l'outil Bilan Carbone® V7.1.06 de l'Association Bilan Carbone (ABC).

1.2 LE CADRE REGLEMENTAIRE

L'article 75 de la loi 2010-788 du 12/07/2010 (loi Grenelle II), et son décret d'application (décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011, JO n°160 du 12/07/2011) ont introduit l'obligation pour les entreprises d'effectuer un bilan GES.

Sont concernées les entreprises dont l'effectif est supérieur à 500 personnes (dans les régions et départements d'outre-mer, ce seuil est abaissé à 250). Le calcul de l'effectif se fait selon les dispositions de l'article L.1111-2 du code du Travail.

Les entreprises concernées devront réaliser un inventaire des émissions de gaz à effet de serre par activité en respectant les exigences de la méthodologie «Grenelle II». Il s'agit ici de déterminer le volume d'émissions de GES produit au cours de l'année précédant celle où le bilan est établi ou, à défaut de données disponibles, au cours de l'avant-dernière année.

Les émissions sont exprimées en équivalent de tonnes de dioxyde de carbone. Les gaz à effet de serre ciblés sont les 6 gaz du protocole de Kyoto (arrêté du 24/08/2011, JO n° 213 du 14/09/2011) :

- » Dioxyde de carbone (CO₂)
- » Méthane (CH₄)
- » Protoxyde d'azote (N₂O)
- » Hydro fluorocarbone (HFC)
- » Hydrocarbures perfluorés (PFC)
- » Hexafluorure de Soufre (HF₆)

Le bilan GES réglementaire est limité aux scopes 1 et 2 à savoir :

- 1-** Les émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités de l'entreprise (fuites et émanations, flotte de véhicules détenue par la société, process etc.).
- 2-** Les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de l'entreprise (électricité achetée, etc.).

Les émissions sont exprimées en équivalent tonne de dioxyde carbone.

Le bilan doit être accompagné d'une synthèse des actions qui présente, pour chaque catégorie d'émissions, les actions que l'entreprise envisage de mettre en œuvre au cours des 3 années suivant l'établissement du bilan. Cette synthèse indique le volume global des réductions d'émissions de gaz à effet de serre attendu.

1.3 CONTENU DU RAPPORT

Ce rapport s'appuie sur la trame du guide du MEDDE (Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie) intitulé « Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) _ version2 ».

1.4 DEFINITIONS

Ci-dessous quelques définitions issues de la méthodologie ministérielle citée précédemment :

Gaz à effet de serre (GES)

Constituant gazeux de l'atmosphère naturel ou anthropogène, qui absorbe et émet le rayonnement d'une longueur d'onde spécifique du spectre du rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. Les gaz à effet de serre considérés sont ceux énumérés par l'arrêté du 24 août 2011.

Bilan d'émissions de Gaz à effet de serre (GES)

Evaluation du volume total de GES émis dans l'atmosphère sur une année par les activités de la personne morale (PM) sur le territoire national, et exprimé en équivalent tonnes de dioxyde de carbone.

Catégorie d'émission

Ensemble de postes d'émissions de GES. Trois catégories d'émissions sont distinguées, les émissions directes de GES, les émissions de GES indirectes liées à l'énergie et les autres émissions indirectes de GES. Ces catégories sont dénommées « scope » dans d'autres référentiels.

Donnée vérifiable

Donnée qui peut être vérifiée, au sens de justifiée ou documentée (notamment dans le cadre de la transmission au préfet du bilan de la personne morale, article R 229-48).

Émission directe de GES

Emission de GES de sources de gaz à effet de serre, fixes et mobiles, contrôlées par la personne morale.

La dernière partie de ce rapport présente la synthèse des actions de réductions envisagées sur 3 ans.

Émission indirecte de GES associée à l'énergie

Emission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités.

Autre émission indirecte de GES

Emission de GES, autre que les émissions indirectes de GES associées à l'énergie, qui est une conséquence des activités d'une personne morale, mais qui provient de sources de gaz à effet de serre contrôlées par d'autres entités.

Facteur d'émission ou de suppression des gaz à effet de serre (FE)

Facteur rapportant les données d'activité aux émissions ou suppressions de GES.

Postes d'émissions

Emissions de GES provenant de sources ou de type de sources homogènes. Un poste d'émission peut être assimilé à une sous catégorie.

Pouvoir de Réchauffement Global (PRG)

Facteur décrivant l'impact de forçage radiatif d'une unité massique d'un gaz à effet de serre donné par rapport à une unité équivalente de dioxyde de carbone pour une période donnée.

2. BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

2.1 DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

2.1.1 - Informations administratives

Raison sociale : ITRON France
Code NAF : 2651B
Code SIREN : 434 027 249
Adresse : 52, rue Camille Desmoulins
92130 Issy Les Moulineaux

Nombre de salariés : 1148 personnes au 31/12/2014

2.1.2 - Description sommaire de l'activité

De la mesure de haute précision de l'eau et de l'énergie, jusqu'à la collecte, l'analyse, la gestion et l'exploitation des données, le groupe ITRON possède une expertise unique sur toute la chaîne de comptage.

ITRON est le leader mondial de la conception et de la fabrication de compteurs et de systèmes associés pour les marchés suivants :

- » Electricité
- » Gaz
- » Eau
- » Energie thermique
- » Climatisation

2.1.3 - Mode de consolidation choisi

La norme ISO 14064-1 décrit deux modes de consolidation permettant de déterminer le périmètre organisationnel :

1- l'approche « part du capital »: l'organisation consolide les émissions des biens et activités à hauteur de sa prise de participation dans ces derniers.

2- L'approche « contrôle » :

- » Financier : l'organisation consolide 100 % des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle financier,
- » Ou opérationnel : l'organisation consolide 100 % des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle opérationnel (c'est à dire qu'elle exploite).

La méthodologie du ministère retient l'approche « contrôle », restreinte aux seuls établissements identifiés sous le numéro SIREN de l'entreprise, devant réaliser son bilan d'émissions de GES.

Ainsi le périmètre organisationnel de l'entreprise intègre, pour la totalité des établissements identifiés sous son numéro de SIREN, l'ensemble des biens et activités qu'elle contrôle, et les émissions associées devront ainsi être consolidées. Cette personne morale doit préciser si le mode de contrôle retenu est « financier » ou « opérationnel ».

La société ITRON a choisi le mode de consolidation par contrôle financier, dans le cadre du présent bilan.

2.1.4 - Description du périmètre organisationnel retenu

Le périmètre organisationnel intègre l'ensemble des établissements français de l'entreprise ; les émissions associées aux différents établissements doivent ainsi être consolidées.

La société ITRON France dispose des établissements suivants enregistrés sous un même numéro SIREN et situés en France :

Nom de l'établissement	Localisation	N° de Siret	Surface	Nombre de salariés*
ITRON france (siège)	Issy Les Moulineaux	434 027 249 002 19	3200m ²	145
ITRON France	Saint Priest		939m ²	
ITRON France	Argenteuil	434 027 249 00 110	5 000m ²	64
ITRON France	Mâcon	434 027 249 000 29	18 917m ²	352
ITRON France	Reims	434 027 249 000 86	6 045m ²	129
ITRON France	Haguenau	434 027 249 000 52	8 000m ²	73
ITRON France	Chasseneuil du Poiitou	434 027 249 000 37	10 070m ²	326
ITRON Massy Plastique	Massy	434 027 249 00 219	6 000m ²	59

* effectif calculé au 31/12/14

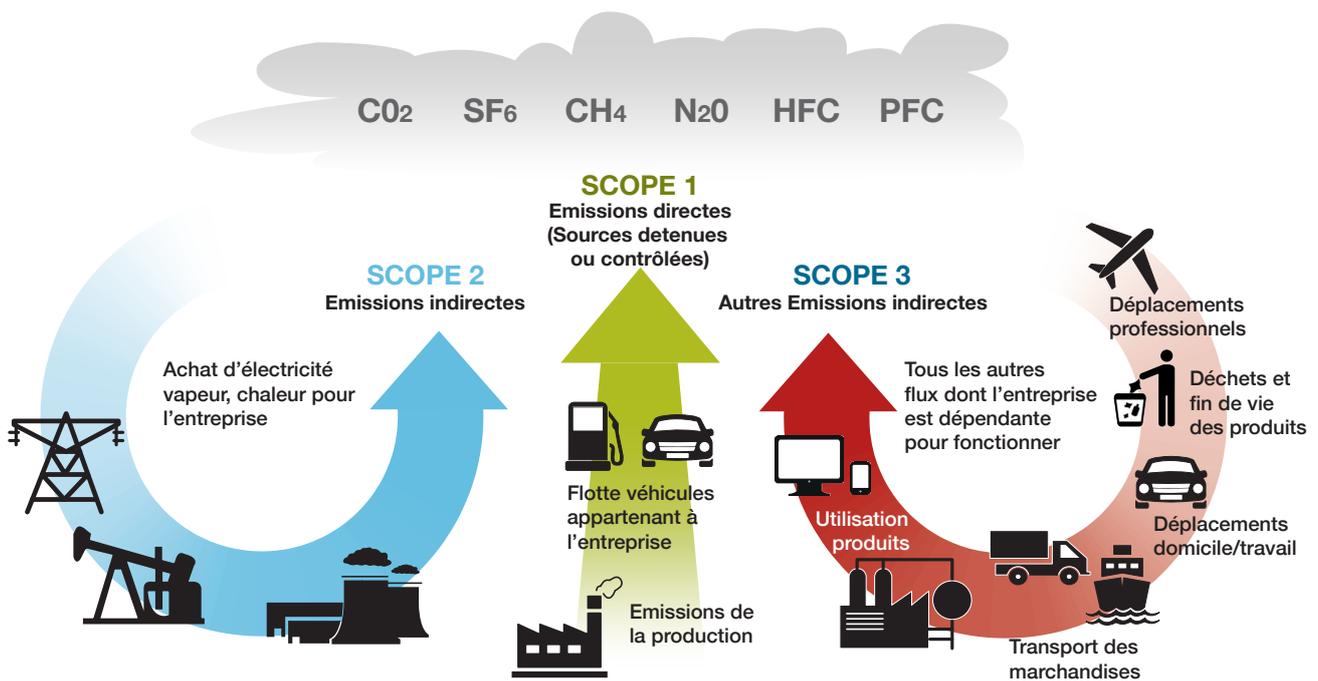
Le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 que le bilan GES réglementaire est limité aux scopes 1 et 2 à savoir :

1- Les émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités de l'entreprise (fuites et émanations, flotte de véhicules détenue par la société, process etc.).

2- Les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de l'entreprise (électricité achetée, etc.).

Le scope 3 correspondant aux autres émissions indirectes (visiteurs, déchets, fret amont, etc.) est optionnel.

A titre d'illustration, la figure ci-contre représente les différents scopes cités précédemment :



Le périmètre retenu par ITRON France Pour son Bilan GES est celui de l'obligation réglementaire stricte à savoir les scopes 1 et 2.

Les postes d'émissions pris en compte dans ce bilan sont les postes 1 à 7 de la nomenclature des catégories, postes et sources d'émissions du tableau page suivante.

CATEGORIES D'EMISSIONS	NUMEROS	POSTES D'EMISSIONS	OBLIGATIONS VIS A VIS DU DECRET N°211-829
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Obligatoire
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	
	4	Emissions directes fugitives	
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Obligatoire
Autres émissions indirectes de GES	7	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Facultatif
	8	Emissions liées à l'énergie non inclusives dans les postes 1 à 7	
	9	Achats de produits ou de services	
	10	Immobilisations de biens	
	11	Déchets	
	12	Transport de marchandises amont	
	13	Déplacements professionnels	
	14	Franchise amont	
	15	Actifs en leasing amont	
	16	Investissements	
	17	Transport des visiteurs et des clients	
	18	Transport de marchandise aval	
	19	Utilisation des produits vendus	
	20	Fin de vie produits vendus	
	21	Franchise aval	
	22	Leasing aval	
	23	Déplacements domicile travail	
	24	Autres émissions indirectes	

2.2 ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET ANNEE DE REFERENCE

2.2.1 - Année de reporting

L'année de reporting est l'année sur laquelle les données d'activités sont collectées pour établir le bilan.

L'année de reporting de ce bilan est l'année 2014 (du 1er janvier au 31 décembre).

2.2.2 - Année de référence

L'année de référence permet à l'entité de suivre ses émissions dans le temps et de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

Le bilan d'émission de GES sur cette année de référence doit être recalculé en cas de changement de périmètre organisationnel de l'entreprise ou de changement de méthode d'évaluation des émissions de GES, à l'occasion de l'établissement de bilans GES ultérieurs.

Afin d'éviter la réalisation de plusieurs bilans d'émissions de GES lors du 1er exercice, l'entreprise peut utiliser sa première année de reporting comme année de référence.

S'agissant du second exercice étudié, l'année de référence choisie par ITRON France est 2013.

2.3 EMISSION DE GES DETAILLEES PAR POSTE

Ce paragraphe précise, poste par poste, les différents éléments ayant permis de calculer les émissions de GES pour les deux catégories suivantes :

- » les émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles, nécessaires aux activités d'ITRON,
- » les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités d'ITRON.

Une synthèse des émissions est ensuite présentée sous la forme d'un tableau récapitulatif.

2.3.1 - Emissions directes de GES

Emissions directes des sources fixes de combustion (poste 1)

Les émissions directes des sources fixes de combustion proviennent uniquement de la combustion des combustibles de toute nature au sein des sources fixes contrôlées par la personne morale réalisant son bilan, c'est-à-dire des brûleurs, fours, turbines, torchères, chaudières, groupes électrogènes ou autres moteurs fixes,...

Les combustibles concernés peuvent être d'origine fossile (produits pétroliers, houille, gaz, etc.) ou autre (biomasse, déchets organiques et non organiques, etc.).

Identification des sources d'ITRON

Les sites d'Argenteuil, Haguenau, Mâcon et Reims sont alimentés en gaz de ville pour le chauffage des bâtiments. Les données de consommation proviennent des feuillets de gestion de GDF.

Le site de Chasseneuil du Poitou est alimenté en fioul pour le chauffage des bâtiments.

Combustible	Site	Quantité consommée en 2014	Facteur d'émission	Emissions générées (t CO2 eq)
Gaz naturel (kWh PCI)	Argenteuil	754 610	0,204 kg eq CO2 par kWh PCI	153,950
	Haguenau	1 860 313		379,526
	Mâcon	793 999		161,985
	Reims	2 459 729		501,814
Fioul Domestique (L)	Chasseneuil du Poitou	1 400	2,681 kg eq CO2 par L	3,754
TOTAL				1 201

Emissions directes fugitives (poste 4)

Les émissions directes fugitives proviennent de rejets intentionnels ou non intentionnels de sources souvent difficilement contrôlables physiquement.

Généralement ces émissions proviennent :

- » de fuites lors d'opérations de remplissage, stockage, transport, ou utilisation de gaz à effet de serre par exemple dans le cas de transport de gaz naturel, d'utilisation de gaz frigorigène dans les systèmes de refroidissement, etc.
- » de certaines réactions de nitrification et dénitrification, par exemple lors d'épandage de fertilisants azotés dans les champs, lors d'opérations de traitement des eaux usées, etc.,
- » d'émissions de méthane dans les mines de charbon ou depuis un tas de charbon, etc.

Identification des sources d'ITRON

Tous les sites d'ITRON sont équipés de systèmes de climatisation. Par ailleurs, les sites de Chasseneuil du Poitou et de Mâcon sont équipés de chambre froide.

Calcul des émissions

Les émissions fugitives sont assimilées au volume net de gaz frigorigène remplacé (remplissage-vidange), celle-ci étant attribuées à l'année de reporting.

Une estimation des fuites de fluides frigorigènes a été réalisée en utilisant l'utilitaire Clim_froid du bilan carbone de l'ADEME lorsque les quantités exactes de fluides remplacés dans l'année n'étaient pas connues.

Une estimation de 10% de fuite a été envisagée concernant les équipements pour lesquels la puissance frigorifique n'est pas connue.

Pour certains équipements la fuite de fluide frigorigène est connue pour l'année 2013.

Les données de consommation proviennent des feuillets de gestion de GDF.

Le site de Chasseneuil du Poitou est alimenté en fioul pour le chauffage des bâtiments.

Site	Fluide frigorigène	Quantité de fuite estimée	Facteur d'émission	Emissions générées (t CO ₂ eq)
Argenteuil	R 410A	Pas de remise à niveau en 2014	1 975 kg eq CO ₂ par kg	0
	R 22		1 810 kg eq CO ₂ par kg	
Chasseneuil du Poitou	R 410A	0,0054	1 975 kg eq CO ₂ par kg	10,665
	R 22	0,009	1 810 kg eq CO ₂ par kg	16,290
	R 407C	0,003	1 653 kg eq CO ₂ par kg	4,959
	R 408A	0,0001	1 500 kg eq CO ₂ par kg	0,090
Haguenau	R 410A	0,0014	1 975 kg eq CO ₂ par kg	51,350
	R 407C	0,0023	1 653 kg eq CO ₂ par kg	61,161
	R 134A	0,0946	1 430 kg eq CO ₂ par kg	1,430
Issy Les Moulineaux	R 410A	0,0012	1 975 kg eq CO ₂ par kg	2,370
Mâcon	R 401A	Pas de remise à niveau en 2014	1 182 kg eq CO ₂ par kg	0
Massy	R 410A	0,0039	1 975 kg eq CO ₂ par kg	8,690
	R 410A	0,059	1 975 kg eq CO ₂ par kg	116,525
Reims	R22	Pas de remise à niveau en 2014	1 810 kg eq CO ₂ par kg	
	R 407C	0,0043	1 653 kg eq CO ₂ par kg	7,108
Saint-Priest	R 410A	0,0008	1 500 kg eq CO ₂ par kg	1,580
TOTAL				282,2

2.3.2 - Emissions indirectes de GES

Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité (poste 6)

Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité proviennent de différentes sources (chauffage, éclairage, utilités, process,...). Le périmètre à prendre en compte couvre la phase de production de l'électricité.

L'évaluation de l'impact des consommations d'énergie dans le bilan peut être calculée soit sur la base des facteurs d'émissions des usages (chauffage, éclairage, usage en base, usage intermittent), soit sur la base du facteur moyen de production de l'électricité. Cette dernière approche est retenue dans le cadre de la présente étude.

Identification des sources d'ITRON

Les 8 sites ITRON consomment de l'électricité pour l'éclairage, le fonctionnement des appareils, des machines et de la climatisation.

Pour les sites d'Issy Les Moulineaux et Massy, l'électricité est également utilisée pour le chauffage des locaux.

La consommation annuelle d'électricité de chaque site provient des feuillets de gestion d'EDF.

Calcul des émissions

Les données utilisées pour le calcul des émissions et les résultats obtenus sont les suivants :

Site	Electricité consommée en 2014	Facteur d'émission	Emissions générées (t CO2 eq)
Argenteuil	304 243		18,401
Chasseneuil du Poitou	3 051 258		184,540
Haguenau	1 629 237		98,536
Issy Les Moulineaux	332 868	0,06048 kg eq CO2 par kWh	20,132
Mâcon	5 467 348		330,665
Massy	5 803 720		351,009
Reims	2 820 360		170,575
Saint-Priest	42 439		2,567
		TOTAL	1 176,4

2.3.3 - Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émission de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

Les postes d'émissions exclues du périmètre obligatoire sont les suivants :

Poste 2 (Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique) : non adapté – les véhicules ne sont pas contrôlés de manière financière

Poste 3 (Emission directe des procédés hors énergie) : non adapté – pas d'émissions directes de procédés

Poste 5 (Emissions issues de la biomasse) : non adapté

Poste 7 (Emission indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid) : non adapté – pas d'achat de chaleur, vapeur, froid

2.3.4 - Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Les incertitudes par poste d'émissions sont les suivantes :

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Incertitudes (T CO2)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	33
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0
	4	Emissions directes fugitives	44
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0
Sous-total			55
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	51
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0
Sous-total			51

Les facteurs d'émissions de la Base Carbone® ont été utilisés. Les incertitudes sur le résultat du bilan des émissions GES sont liées à ces mêmes facteurs d'émissions, pour lesquels les incertitudes présentes dans la Base Carbone® ADEME ont été appliquées. Une incertitude sur les données collectées pour les émissions de fluides frigorigènes a été prise en compte à 5% dans le Bilan, cette donnée ayant été estimée par des achats de fluides frigorigènes ou estimée par un utilitaire.

2.3.5 - L'explication de tout recalcul de l'année de référence (2013)

Il s'agit du second bilan carbone réglementaire d'Itron France. Le premier Bilan a été réalisé sur l'année 2013. Il n'y a pas eu de changements de méthodes ou de facteurs d'émissions entre ces 2 années proches et aucun recalcul de l'année de référence n'est nécessaire.

Pour rappel, les résultats obtenus en 2013 étaient les suivants :

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 B (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1571	0	0	0	1595	0	43	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	0	0	0	0	0	0	0	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	244	0	44	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total			1571	0	0	0	1839	0	61	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	1084	0	47	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total			0				1084		47	0
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	198	4	0	0	600	0	16	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0
	12	Transport de marchandises amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Actifs leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Utilisations des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total			198	4			600		16	0

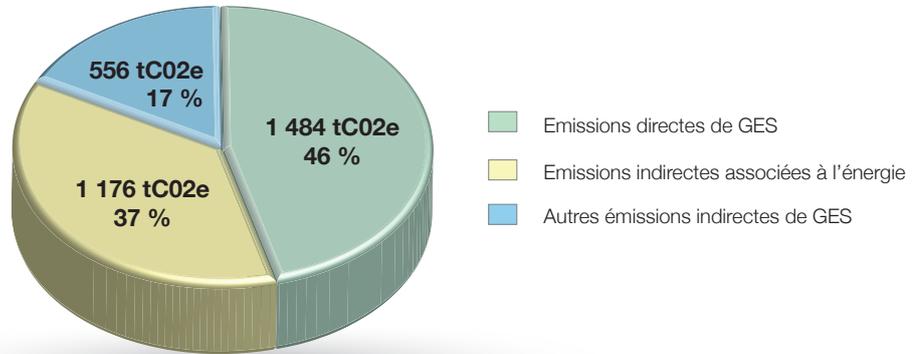
2.3.6 - Tableau de synthèse des émissions (2014)

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	Emissions de GES					Emissions évitées de GES		
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 B (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1183	0	0	0	1201	0	33	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	0	0	0	0	0	0	0	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	282	0	44	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total			1183	0	0	0	1483	0	55	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	1176	0	51	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total			0	0	0	0	1176	0	51	0
Autres émissions indirectes de GES (suite)	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	149	4	0	0	556	0	16	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0
	12	Transport de marchandises amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Actifs leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Utilisations des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total			149	4	0	0	556	0	16	0

2.4 SYNTHÈSE

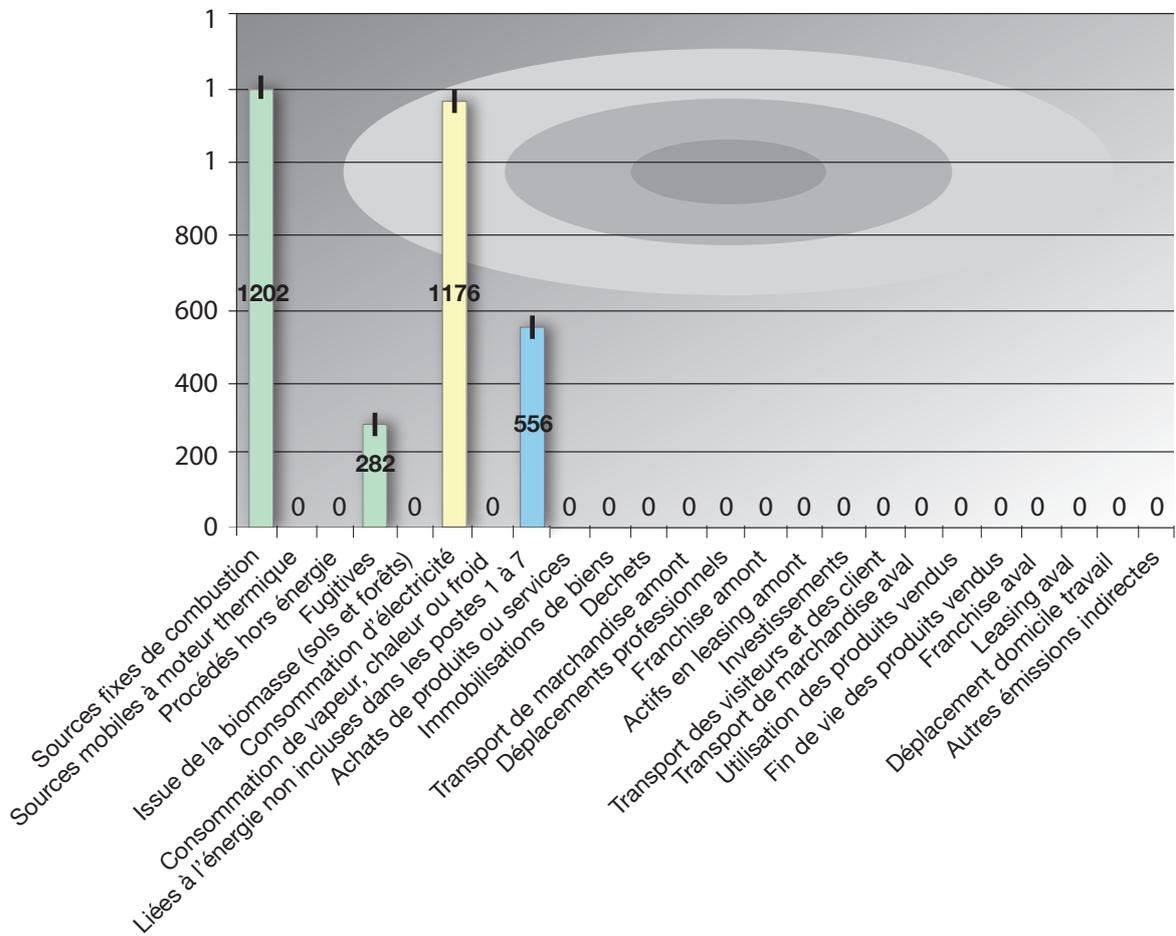
Le graphique suivant montre la répartition des émissions des gaz à effet de serre en fonction des différents scopes, le scope 3 n'ayant pas été pris en compte dans cette étude :

Bilan GES : Emissions des GES par scope en tCO2e et en %



Le graphique suivant représente la répartition des émissions de gaz à effet de serre par poste d'émission réglementaire, ainsi que l'incertitude associée :

Bilan GES : Emissions des GES par scope en tCO2e et en %



2.5 ADRESSE DU SITE INTERNET OU LE BILAN EST MIS A DISPOSITION DU PUBLIC

www.itron.fr (voir page environnement)

3. SYNTHÈSE DES ACTIONS ENVISAGÉES PAR ITRON

AU COURS DE TROIS PROCHAINES ANNÉES

Catégorie d'émission	Poste d'émission	Action envisagée	Etablissement concerné
Emissions directes de GES	1	Rénovation de la toiture de l'atelier Sud (isolation neuve)	Haguenau
		Projet de suppression peinture finale	Reims
	4	Remplacement de groupes Froids	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Diminution des besoins en peinture	Haguenau
		Installation de détecteurs de présence	
		Projet de suppression peinture finale	Reims
		Recherche fuites air comprimé pour limiter l'utilisation du compresseur	
		Remplacement du compresseur air comprimé par un compresseur à vitesse variable	Chasseneuil du Poitou
Réhabilitation de l'ancien restaurant d'entreprise en salle de réunion avec : - Nouvelle isolation de la toiture - Détecteur de présence - Eclairage LED	Mâcon		

Nous attendons grâce à ces actions une réduction de à 10% de nos émissions au cours des 3 années qui suivent.

Par ailleurs un bilan plus complet, sur l'exercice 2013 et le périmètre le plus large (Scope 3), a été réalisé en interne et sera suivi durant cette période afin d'identifier des pistes d'améliorations supplémentaires sur chaque site et de diminuer les émissions de GES globales liées à notre activité.

Enfin, un audit énergétique national est en cours, dont le plan d'actions devrait également nous permettre de diminuer nos émissions de GES.



Ensemble, nous pouvons créer **un monde plein de ressources.**
Pour en savoir plus, visitez **itron.fr**

Bien qu'Itron s'efforce de publier des informations les plus à jour et les plus exactes possible dans l'ensemble de ses supports de marketing et de communication, Itron ne revendique pas, ni ne s'engage, ni ne garantit l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation de ses supports et décline expressément toute responsabilité pour les erreurs et omissions qui y seraient contenus. Aucune garantie d'aucune sorte, implicite, expresse ou légale, y compris mais sans s'y limiter, les garanties de non-violation des droits des tiers, le titre, la qualité marchande et l'adéquation à un usage particulier, n'est donnée quant au contenu de ces supports de marketing et de communication.
© Copyright 2015, Itron. Tous droits réservés.

ITRON

52, rue Camille Desmoulins
92130 - Issy les Moulineaux
France

Tel. : +33 (0)1 46 62 23 00

Fax : +33 (0)1 46 62 24 77